

De : Francois.Martin@mffp.gouv.qc.ca [<mailto:Francois.Martin@mffp.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 9 septembre 2014 16:33

À : Leblanc, Rita (BAPE)

Objet : Éléments de réponse pour la question portant sur la protection du caribou migrateur et les aires de mise bas du caribou au nord du 52^e parallèle

Bonjour,

Suite à la séance publique tenue par la commission le 4 septembre 2014 à Mistissini, la question portant sur la protection du caribou migrateur et les aires de mise bas du caribou au nord du 52^e parallèle a été prise en délibérée. Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse proposés :

« Le ministère investit dans l'acquisition de connaissance sur le comportement et la démographie des troupeaux, notamment en réalisant des inventaires d'abondance et de structure de population. Le suivi télémétrique des troupeaux est entretenu sur une base régulière et composé d'un échantillon représentatif de la population. La gestion de la chasse sportive est réalisée selon l'abondance et la tendance de la population, en collaboration avec le Comité conjoint de chasse, de pêche et des piégeages (CCCPP). Le ministère est aussi activement impliqué dans les travaux du groupe de recherche Caribou Ungava afin de réaliser des études sur la condition physique, la délimitation des habitats saisonniers, mesurer l'effet du développement industriel sur les populations, définir la qualité de l'habitat dans différents contextes démographiques et climatiques, identifier les priorités de conservation et identifier les principales cause permettant d'expliquer les variations de taille des populations. Des avis sont émis lors d'études d'impacts et des mesures de mitigation sont proposées au besoin. Le développement du réseau d'aires protégées et la désignation d'habitats fauniques contribuent aussi à préserver des secteurs parfois sensibles pour l'espèce.

Enfin, vous trouverez ci-joints des diapositives tirées d'une présentation réalisée en 2012 illustrant les propos d'un article produit par Joëlle Taillon. Bien que les figures ne soient pas à jour en 2014, elles illustrent le principe de modification de l'emplacement de cet habitat et les secteurs élargis qui pourraient être concernés par l'aire de mise bas de chacun des troupeaux à court terme. L'habitat faunique "aire de mise bas du caribou au nord du 52^e parallèle" est présentement défini selon une cartographie réalisée en 2004 et sa révision est prévue prochainement. »

Nous restons disponibles pour toute information.

Meilleures salutations,

François Martin, biologiste M.Sc.

Division des territoires fauniques structurés

Direction générale adjointe des politiques, des programmes et des partenariats

Secteur de la faune et des parcs

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Fourni par Vincent Brodeur

Direction de la gestion de la faune du Nord-du-Québec

Vincent.Brodeur@mffp.gouv.qc.ca

Référence :

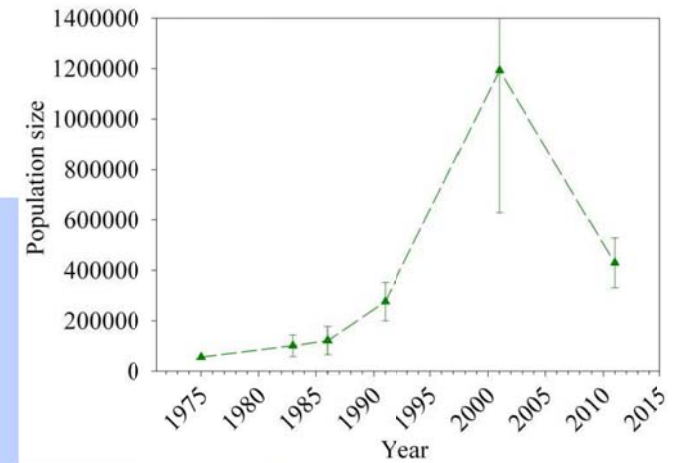
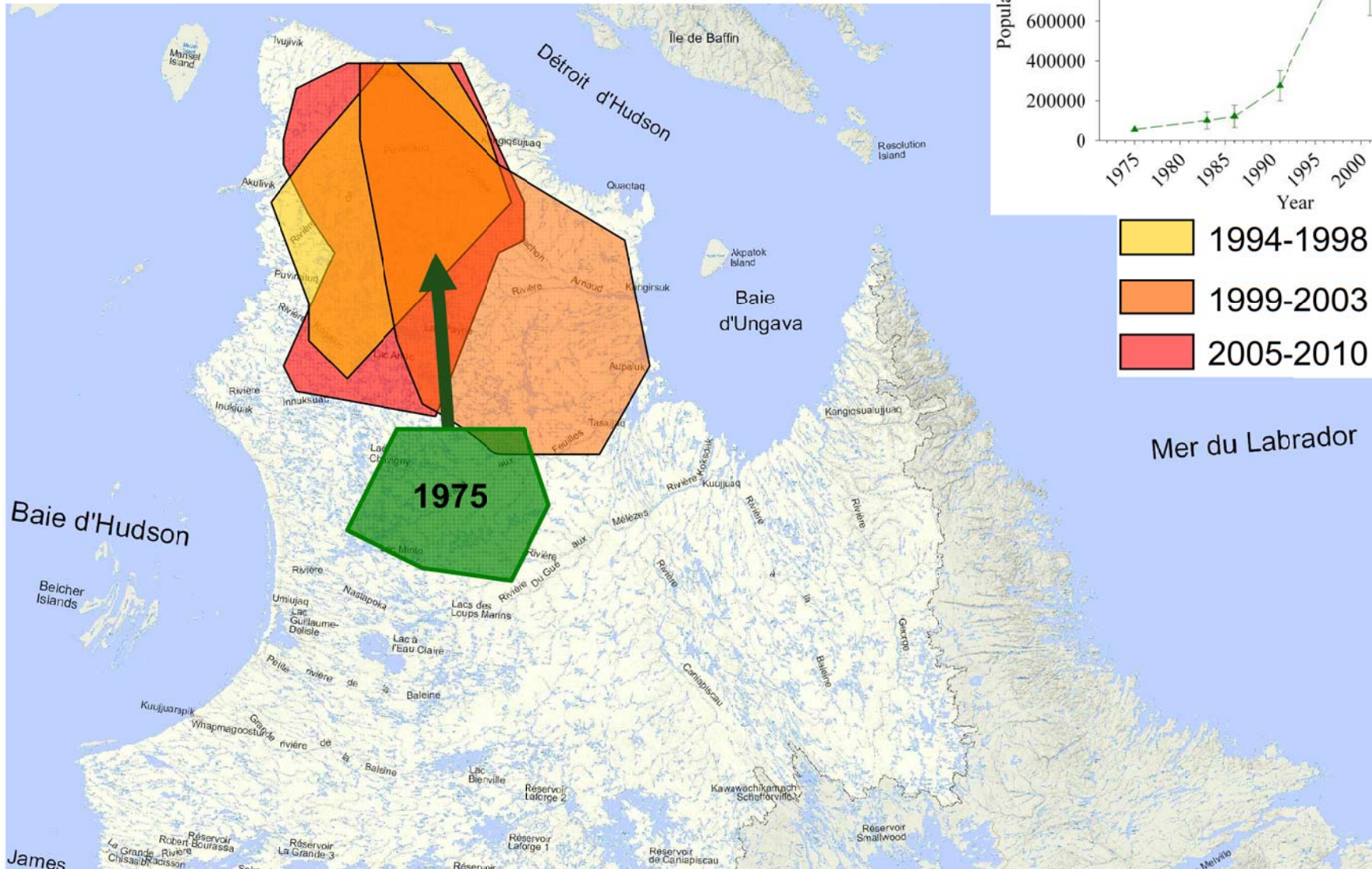
Taillon, J., Festa-Bianchet, M. et S. D. Côté. 2012. Shifting targets in the tundra: Protection of migratory caribou calving grounds must account for spatial changes over time. *Biological Conservation* (147) 163-173.

Troupeau de la rivière George

Troupeau de la rivière aux Feuilles

Changes in location of calving grounds

Shift of more than **300km North** since 1975



- 1994-1998
- 1999-2003
- 2005-2010

Calving grounds : critical habitats

